

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

<b>Nombre de membres : 34</b>	
<b>Nombre de votants</b>	
<b>Présents</b>	<b>Procuration</b>
26	2

<b>Date de la convocation</b>
4 février 2020

<b>Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le</b> 20/02/2020
---

<b>et publication le</b> 20/02/2020
-------------------------------------

**L'an deux mille vingt, le 13 février à 20 heures,**

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle commune de la cité administrative de Rostrenen, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe, Président en exercice

**PRESENTS :** Jean-Yves Philippe – Michel André – Luc Carité – Joël Chevalier – Fabienne Perrot – Michel Jan – Martine Connan – Lionel Gainon – Rolande le Borgne – Alain Marzin – Marie-Josée Fercoq – Patrick Lijeour – Michel Connan – Bernard Rohou – Monique Pasco – Alain Guéguen – Gwénaëlle Trubuilt – Nolwenn Burlot – Réjane Boscher – Alain Rolland – Jean-Paul le Boëdec – Georges Galardon – Jacques Troël – Daniel le Caër – Claude Bernard – Eric Bréhin

Monsieur Jean-Louis Mobuchon donne procuration à Monsieur Jean-Yves Philippe  
Monsieur Mathieu Geffroy donne procuration à Monsieur Georges Galardon

**Signature d'un avenant n°1 au lot n°3 du marché d'entretien des espaces publics extérieurs**

Le Président rappelle que lors du Conseil Communautaire du 15 février 2018, la société Suez s'est vue attribuée le lot n° 3 du marché d'entretien des espaces publics extérieurs relatif à l'entretien de débourbeurs – séparateurs d'hydrocarbures.

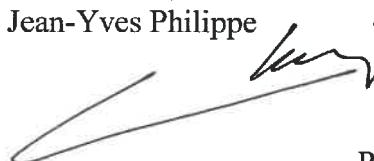
L'article 3.3 du CCAP prévoit l'indexation des prix du marché sur l'indice des prix à la consommation pour la France entière, métropole et DOM, base 100 en 1998, série hors tabac, ensemble des ménages. Ce paramètre publié par l'Insee n'est plus mis à jour et empêche donc la révision des prix du marché.

Suite à un échange avec le prestataire, le Président propose de remplacer l'indice d'origine par l'indice des prix à la consommation – base 2015 – ensemble des ménages France – hors tabac.

Le conseil communautaire,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

Autorise le Président à signer avec Suez l'avenant n°1 au lot n°3 du marché d'entretien des espaces publics extérieurs dans la version annexée

Le Président,  
Jean-Yves Philippe



**AVENANT N°1**  
**au**  
**MARCHE D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS EXTERIEURS**  
**LOT N°3**

**ENTRE**

**La Communauté de Communes du Kreiz Breizh**

Représentée par ....., son Président.

Dûment habilité par délibération en date du .....

Ci-après dénommée « la collectivité »

**D'UNE PART**

**ET**

**Société SUEZ RV OSIS OUEST**

Représentée par ....., Gérant

Ci-après dénommée « le prestataire »

**D'AUTRE PART**

La collectivité et le prestataire conviennent de modifier le lot n°3 du marché d'entretien des espaces publics extérieurs signé le 21 février 2018 de la manière suivante :

Concernant l'article 3.3 du CCAP, il a été convenu et arrêté ce qui suit.

**Index de référence**

L'index de référence « I » prévu au marché initial : indice des prix à la consommation pour la France entière, métropole et DOM, base 100 en 1998, série hors tabac, ensemble des ménages est remplacé par l'indice suivant : indice des prix à la consommation – base 2015 – ensemble des ménages France – hors tabac.

Fait à ..... le .....

La collectivité

Pour accord le .....

Le prestataire